



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Aménagement
Service Urbanisme Opérationnel
et Réglementaire

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté portant attribution des numéros de voirie pour les bâtiments situés sur les parcelles AG0004, AG0005, AG0006, AG0007, AG0008, AG0009, AG0010, AG0011, AG0181, AG0182, AG0204 et AG0205

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-28, et R. 2512-6 à R. 2512-14 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date 26 juin 2023 portant dénomination d'équipements municipaux et de voies sur le territoire de Nanterre ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation des constructions situées sur les parcelles AG0004, AG0005, AG0006, AG0007, AG0008, AG0009, AG0010, AG0011, AG0181, AG0182, AG0204 et AG0205, desservies par la voie nouvellement dénommée « rue Alma Mahler » ainsi que par la voie existante « rue Noël Pons » ;

Considérant qu'il convient d'attribuer des adresses aux accès des constructions depuis les voies nouvellement dénommées et existantes, afin d'en permettre la localisation et par conséquent la desserte ;

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan joint :

- accès ateliers : 139 rue Alma Mahler,
- accès base de maintenance : 6 rue Noël Pons.

Article 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la mairie, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 23 AOÛT 2023

Le Maire de Nanterre

Patrick Jarry



1 place du 27 mars 2002 – 92 000 NANTERRE

☎ ALLO MAIRIE : 01 47 29 50 50